



Déclaration liminaire au CSAL de la DNVSF du 29 janvier 2024.

Monsieur le Président,

Le jeu des chaises musicales a commencé ! Sitôt le nouveau Premier ministre nommé et son Gouvernement, sans Ministre de la Fonction Publique par ailleurs, le Directeur général des Finances publiques a lui fait ses valises pour devenir le Directeur de cabinet du Ministre Bruno Le Maire.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que celui-ci aura durant son mandat à la tête de la DGFIP laissé un passif derrière lui. Des suppressions d'emplois à foison, y compris dans le contrôle fiscal, le NRP qui a dépecé les services urbains pour localiser des services en province digne de casernes, sans l'effet escompté et son lot de trésoreries fermées dans le monde rural, GMBI et son fiasco, tant pour les usagers que pour les collègues des SIP et SDIF, des primes octroyées au petit bonheur la chance et enfin, des négociations sur les régimes indemnitaires risibles. Monsieur FOURNEL claquait ainsi la porte des négociations indemnitaires en décembre dernier, prétextant avoir été outré par un tract syndical, après avoir proposé royalement aux agents des Finances Publiques **3 points d'ACF, soit 46 centimes brut d'augmentation par jour**. Quel mépris pour les agentes et agents qui font avancer au quotidien le paquebot DGFIP.

La CGT Finances Publiques continuera inlassablement de réclamer une augmentation de 40 points d'ACF afin de combler la perte de pouvoir d'achat subi depuis 10 ans par les agents des Finances Publiques.

Au-delà de ce rattrapage bien légitime, que doivent penser les agents des Finances Publiques de la perquisition intervenue ces jours derniers auprès du bureau du directeur de la DGFIP, enfin, ancien directeur devrions-nous dire. En effet, le 4 janvier 2024, Médiapart révélait que le PSG, club de football de la capitale, sur les conseils du Ministre et les recherches de son directeur de cabinet, s'était vu... par rescrits... et en totale contradiction avec les jurisprudences de l'époque, dispensé de régler l'impôt et les cotisations sociales afférents à l'indemnité de transfert du joueur de Barcelone à Paris... Nous parlons là, d'un manque à gagner pour l'état estimé à **64 millions d'euros** (fourchette basse) sur une base évaluée à 489 millions d'euros, dont 267 millions pour rémunération du joueur sur 5 ans.

Les agents des Finances Publiques, eux, attendent toujours leur dû !

L'ordre du jour de ce CSAL nous amène à la présentation des conséquences du PLF 2024 en matière d'emploi à la DGFIP et donc à la DNVSF. La fiche présentée sur l'évolution des emplois précise le nombre de suppressions qui est, certes, ramené de 450 prévues dans le COM à 200, mais pour la CGT Finances Publiques, il convient bien de lire des suppressions nettes et non une création de 148 postes, comme voudrait nous le faire croire la Centrale et ce document. Ainsi, sur les seules DDFIP, il s'agit bien de 155 emplois supprimés selon les calculs de la CGT Finances Publiques !

Par ailleurs, les recrutements prévus en 2024, eux, ne couvriront pas les 3 700 ETP sortants. Dès lors, la DGFIP s'apprête au recrutement de 1 500 à 1 600 contractuels. On peut donc légitimement s'interroger sur la durée de ces recrutements et de leur formation.

Au demeurant, même si notre Direction bénéficie en 2024 de l'implantation de 6 nouveaux emplois au titre de la lutte contre la fraude, le contrôle mais aussi ce qui en découle (contentieux, mémoires en juridictions, etc.) nécessiterait bien plus encore d'emplois. La CGT Finances Publiques déplore que ceux-ci soient le résultat de transferts de postes implantés dans d'autres directions. De plus, l'évolution des emplois considérée comme positive à la DGFIP n'est elle aussi que le résultat trompeur de transferts, notamment et pour les plus importants, en provenance du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires pour la prise en charge, par notre administration, des taxes d'urbanisme. Nous ne pouvons alors que constater que cette mission nécessitait dans son ancienne administration 582 équivalents temps plein et que les emplois dévolus à la DGFIP pour remplir cette même mission sont drastiquement réduits à un maximum de 148.

Enfin, comment ne pas être inquiet du nombre de collègues désireux de quitter la DNVSF. La déperdition de savoir et compétences devrait vous alerter ! Que compte faire la direction pour remédier à cette perte de savoir et compétence ?

Les élus CGT Finances publiques au CSAL de la DNVSF